

EKINOPS

Société anonyme au capital de 13.497.024,50 euros
Siège social : 3 rue Blaise Pascal
22300 Lannion
444 829 592 RCS Saint-Brieuc
(la « **Société** »)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE SELON LES
DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce et portons à votre connaissance les informations complémentaires requises par ce même article concernant les attributions gratuites d'actions de la Société durant l'exercice 2023.

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ATTRIBUTIONS AUTORISEES

L'assemblée générale mixte du 24 mai 2023 a voté contre l'autorisation au Conseil d'administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites.

II. ACTIONS ATTRIBUEES A TITRE GRATUIT AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'attribution A titre gratuit d'actions.

II.1 – Attribution à titre gratuit d’actions aux mandataires sociaux de la Société

Au titre de l’exercice 2023, aucune action gratuite n’a été attribuée aux mandataires sociaux de la Société.

II.2 - Attribution à titre gratuit d’actions aux salariés non-mandataires sociaux

Au titre de l’exercice 2023, aucune action gratuite n’a été attribuée aux salariés non-mandataires sociaux de la Société.

III - ACTIONS DEFINITIVEMENT ACQUISES AU COURS DE L’EXERCICE

Le Conseil d’administration du 6 mars 2023, a constaté l’attribution définitivement acquise du plan d’attribution gratuites d’actions du 21 mars 2021 suite à l’autorisation donnée par l’assemblée générale mixte du 21 mai 2019 aux termes de sa dix-neuvième résolution et a procédé à l’attribution à titre gratuit d’actions ainsi qu’indiqué ci-dessous :

Bénéficiaires (mandataires sociaux et salariés non mandataires)	Nombre d’actions gratuites, dites Actions de Performance de la tranche 2, attribuées le 21 mars 2021 définitivement acquises
François-Xavier OLLIVIER	22.000
Salarié 1	10.000
Salarié 2	10.000
Salarié 3	10.000
Salarié 4	33.333
Salarié 5	10.000
Salarié 6	22.000
Soit un total de	117.333

Par ailleurs, Le Conseil d’administration du 6 mars 2023, a constaté l’attribution définitivement acquise du plan d’attribution gratuites d’actions de la tranche 2 du plan d’AGA 2018 a procédé à l’attribution à titre gratuit d’actions ainsi indiqué ci-dessous :

Bénéficiaires (mandataires sociaux et salariés non mandataires)	Nombre d’actions gratuites, dites Actions de Performance de la Tranche 2, attribuées le 18 juin 2018 définitivement acquises
Didier BRÉDY	57.500

Le Conseil d’administration du 24 mai 2023 a procédé à l’attribution définitivement acquise du plan d’actions gratuites de mai 2021, suite à l’autorisation de l’assemblée générale du 21 mai 2019 aux termes de sa dix-neuvième résolution, ainsi indiqué ci-dessous :

Bénéficiaires (mandataires sociaux et salariés non mandataires)	Nombre d’actions gratuites, AGA 05-2021
Didier BRÉDY	97 000

* * *
*

LE CONSEIL D’ADMINISTRATION